Chronique

MUGELLO

Florence, mai.

C'est un double berceau au creux d'une vallée que divise sur sa longueur une claire rivière courant vers l'Arno, et qu'enferment des montagnes dont les crêtes modulent éternellement sous la paix du ciel leur chant d'extase. Un double berceau, parce que les deux plus grands peintres du moyen âge et de la première Renaissance y naquirent au jour et y respirèrent durant leur prime enfance le parfum spirituel que nous livrent aujourd'hui encore, après plus de six siècles, leurs chefs-d'œuvre dispersés en tant de lieux de l'univers.

Borgo-San-Lorenzo, Vicchio, Dicomano, villages modestes, humbles en couleur, grisés de leur vie libre et sans heurt, quelles figures de retraite ne nous offrent-ils pas au pied de leurs montagnes à la ceinture largement dénouée ? La pureté des lignes, la tendresse quasi féminine des choses, une harmonie où résonnent des violes et des harpes célestes composent les dominantes de cette nature qui, dès l'abord, soumet les sens et capte l'âme. Il faut l'éprouver sous le fort été desséchant, consumant, pour comprendre le mâle accent de son enfant, le grand Giotto. Il faut, comme en cette heure où j'enregistre mon sentiment, le vif et mol émoi du printemps pour y saisir la flamme sensible dont s'illumine chaque bois, chaque fresque du Beato Angelico.

A cette vallée limpide avril compose une fresque aux nuances transparentes. Les arbres fruitiers givrent champs, prés et vergers de leurs pétales blancs et roses, la Sieve coule songeuse entre sa haie de peupliers, épandant sur tout le pays une haleine fraîche et l'on ne sait quelle vapeur de rêve. Ces rocs, ces collines plantées de cyprès, ces ronds sommets où s'immobilisent *poderi, fattorie,* vieux castels, ce sont les thèmes toujours vivants des paysages chers à Fra Giovanni. Et ces ors blonds qui jettent leur pluie fine sur tant de ses ciels, c'est, on le devine, à l'ambre doré de la jolie rivière qui là, sous nos yeux, roule les images chantantes de ses rives et de son azur, qu'il les a empruntés. D'imperceptibles flammes, des lueurs irisées dansent à travers la campagne, l'enveloppent, la caressent et la bercent; une aérienne vibration pose dans l'espace une musique qui semble tout ensemble monter du cœur des hommes et descendre du lent voyage du ciel, de ce ciel de primitif dont une âme de prière et d'adoration pouvait seule épouser les nuances et les jeux.

Et sous ce délicat azur que de séduisants visages féminins ! Au dessin ferme, sculpté, si pur ! Ardeur des yeux, santé des teints, qu'ils soient d'ivoire, de rose ou d'olivâtre blancheur, ébène des cheveux, souple inflexion des corps, comment ne pas reconnaître dans leur beauté celle de tant de madones et d'anges qui enchantent à jamais notre contemplation et notre mémoire ? Ici l'accord musical entre les êtres et la nature est constant. Aussi quel étonnement qu'un grand musicien sensible — un César Franck, un Debussy — n'en ait point traduit, à l'image du Beato, la prière vivante et la respiration d'amour !

J'ai voulu revoir Vicchio, la patrie de Guidolino, devenu plus tard Fra Giovanni et demeuré pour nous le Beato Angelico. A vrai dire, ce petit bourg de quinze cents habitants à peine nous apparaît tout moderne. De la maison natale de Fra Giovanni et de son frère Benedetto il ne reste plus une seule pierre. Sur son emplacement s'élève aujourd'hui le municipio, et sur le mur une modeste inscription maintient la mémoire des deux frères. La place publique, vaste, étalant des plates-bandes fleuries, couronnée « d'arbres du souvenir », semble une coupe où se mire le ciel. Les hommes y devisent les mains dans leurs poches, les gamins s'y chamaillent avec entrain, les filles bras dessus bras dessous y promènent en riant la grâce de leurs visages solaires. A deux pas de là, sur la place Giotto s'élève la statue du maître médiéval. Mais si l'on veut toucher un témoignage vivant du grand peintre, c'est à deux kilomètres d'ici, au petit village de Vespignano, qu'il faut aller. Sur le sommet d'une minuscule colline, imaginez une église et une tour flanquées à leur pied de quelques masures campagnardes. A mi-pente, l'une d'elles, vraie cabane de fief féodal, reçoit la lumière par d'étroites fenêtres. C'est la *casa* de Giotto. Elle n'est guère aujourd'hui qu'un hangar paysan. Au-dessus d'elle, l'église dresse dans l'espace la grâce de son clocher. Au moment où j'y arrive, le curé, type fidèle du *parroco* contadin, mine fleurie et barbe de huit jours, déambule du pas du sage parmi son pré que picorent les poules. Il me conduit dans la *chiesina* et m'y découvre une fresque de l'école de Masaccio.

C'est un site bien attachant que cette colline solitaire où naquit le pâtre de génie, avec sa dizaine de *case* paysannes et ses horizons caressés de songe. J'eusse désiré trouver quelqu'un pour m'indiquer ce *Bosco ai Frati* qu'entourait la légende, et qu'habita saint Bonaventure au sein d'une petite communauté franciscaine. Mais ici personne ne sait rien. Il semble que les quatre paysans que je vois immobiles dans l'aire de leur ferme soient des témoins sans âge. Pour un peu je leur demanderais comment était Giotto, quels son langage, son costume, ses manières. Une vieille à qui je m'adresse porte le mouchoir, le *fazzoletto,* autour des cheveux. Il est de ce jaune citron que nous voyons aux fronts d'Andrea del Sarto. Plus bas, un *giovanotto* parle à voix étouffée avec une *giovanotta.* Je devine leur parole lente, tâtonnant en méandres gauches. Deux amoureux, au langage ignorant des nuances, se couvant de regards fixes, profonds, où il y a de celui des bêtes de leurs crèches, de l'enfant du premier âge, et aussi le mouvement du ciel qui va sans hâte. Dans le gonflement de leurs poitrines comment ferait-on la part de ce qui est de leur cœur fruste et de ce qui leur vient du beau printemps nouvellement né ? Qu'importe, d'ailleurs! Ce qui s'agite en eux, n'est-ce pas l'éternelle vibration qui porte les êtres du berceau à la tombe en leur créant leur raison de vivre, unique peut-être ?

Envions ces simples, que chérissait le tendre Beato. L'image de leur idylle me poursuit avec douceur. Et je me sens attaché, des liens les plus sensibles, à ce concertant petit monde du Mugello, leur patrie. Il suffit à leur félicité, car les souffles puissants qui composent son haleine ne sont-ils pas, de l'aurore au crépuscule et de la nuit à l'aube, ceux-là mêmes qui dispensent à notre vie sa saveur et sa sève, la musique des choses et l'amour des êtres ?

EDOUARD SCHNEIDER.

M. GERMAIN-MARTIN AU BANQUET
de l'Ecole des sciences politiques

M. Germain-Martin a présidé, hier soir, le banquet annuel de l'Association des anciens élèves de l'Ecole des sciences politiques. Le ministre des finances, qui fut jadis professeur à l'école, s'est adressé à ses anciens élèves et leur a précisé la doctrine de redressement économique et financier défendue par le gouvernement d'union nationale.

M. Germain-Martin a dit notamment :

J'eus la tâche ingrate de défendre le concept de la monnaie dont la valeur a pour support celle du métal accumulé dans les banques d'émissions. La confiance des auditeurs me permit de penser que la théorie classique, fruit d'une lourde expérience, n'était point entachée d'erreur.

Vous acceptiez de suivre un homme de bonne foi qui vous invitait à accepter des méthodes sévères qui imposent aux dirigeants et aux masses un effort constant pour obtenir l'équilibre budgétaire, cet équilibre étant à la base de saines finances, et de saines finances étant indispensables aux gouvernements qui ne veulent pas recourir à la facilité des manipulations monétaires pour régler les dépenses excessives de l'Etat.

Est-il possible, poursuit le ministre des finances, de remplacer, lorsqu'il faut diriger les hommes et les capitaux vers les emplois les meilleurs, tant sur le plan international que national, le régulateur automatique des prix par l'action et la volonté d'un ou de quelques hommes?

La réponse à cette question a été fournie depuis longtemps par un des critiques les plus solides des systèmes socialistes. Maurice Bourguin avait prévu que la prétention des partisans de l'économie dirigée conduirait à une économie bureaucratique, qui accuserait la lenteur et la lourdeur du fonctionnarisme. Il est plus que difficile d'établir les statistiques des besoins d'une nation. Or, l'erreur de base vient bouleverser l'économie. Les plans les plus audacieux, inscrits sur le papier se heurtent aux difficultés quotidiennes des réalisations qui sont le lot de tous les gouvernements.

On ne peut nier que la grande guerre qui a exigé dans tous les domaines l'intervention des gouvernements, a rendu impossible la pratique du libéralisme intégral.

L'Etat a donc le devoir de venir au secours d'une économie qu'il a ébranlée dans le passé par son action sur tous les éléments de la vie économique et sociale. Telle est l'explication réaliste de tous les bouleversements que nous subissons. Reconnaissons que les querelles d'écoles conservent un grand intérêt pour l'histoire des doctrines. Elles sont un passe-temps interdit à l'homme de gouvernement aux prises avec d'immenses difficultés.

Et la France en aura eu sa large part. Au mois de février 1934, la conjonction d'événements politiques graves et de difficultés financières certaines a obligé le gouvernement à faire un choix entre des solutions de facilité et des mesures d'autorité qui devaient fatalement provoquer un certain mécontentement.

Pourquoi avons-nous accepté de nous engager sur la voie la plus difficile?

Il n'est pas d'exemple, messieurs, que les méthodes de facilité aient permis de revivifier des économies stagnantes. L'illusion qui naît de la hausse artificielle des prix ne correspond pas à la création accrue de richesses réelles et le jeu des incidences de prix aboutit fatalement à des équivalences qui font apparaître la fragilité de mesures telles que la dévaluation et l'inflation.

Par contre, toute méthode qui donne au pays la preuve que le sens de l'autorité, allié à l'idée de justice, préside à l'effort continu qui tend à substituer l'ordre au désordre, à assurer l'équilibre budgétaire, à maintenir la stabilité de la monnaie, favorisé la circulation des capitaux, développe l'activité des transactions et, en fin de compte, restaure l'économie.

Chaque pays procède à cette tâche suivant son génie et l'essentiel est d'avoir un plan, de l'exécuter avec une fermeté vigilante, toujours prête à rectifier les solutions injustes mais à maintenir avec vigueur les décisions qui étaient indispensables à la vie économique et sociale et à la stabilité politique.

En terminant, M. Germain-Martin a dit sa confiance dans cette méthode sans pour cela se dissimuler les « durs et patients efforts » qu'elle impose à ceux qui ont la responsabilité de l'appliquer.

L'AFFAIRE STAVISKY

L'enquête parlementaire

Un ancien directeur de la police judiciaire, qui, il y a un peu plus de trois ans, avait comparu devant la commission parlementaire qui s'occupait alors de l'affaire Oustric, M. André Benoist, a été entendu, hier, par la commission d'enquête pour les affaires Stavisky.

Il avait demandé avec insistance à déposer.

Son audition a provoqué un incident, le président lui ayant fait observer que ses déclarations relatives aux pressions opérées sur lui dans l'exercice de ses fonctions n'avaient pas de rapport avec la tâche qui incombe à la commission. Des protestations se sont élevées dans l'assistance. M. Camboulives, notamment, a observé que le président avait posé à tous les témoins précédemment convoqués la question à laquelle M. André Benoist avait été invité à répondre : « Dans votre carrière, avez-vous été l'objet de pressions de personnalités politiques ou administratives » et qu'il n'y avait pas de raison pour qu'il n'y fût pas répondu librement.

Après cette discussion pendant laquelle le témoin avait été invité à se retirer, l'audition se poursuivit sur le même ton.

M. Jean Chiappe, mis en cause, a adressé dès ce matin au président de la commission une lettre destinée à faire justice des insinuations de M. André Benoist.

La commission a entendu ensuite :

M. Battestini qui, comme sous-chef de bureau au ministère de la justice, a eu à s'occuper, en l'absence du directeur des affaires criminelles et des grâces, de l'affaire de la Compagnie foncière, à la chancellerie et de la transmission des notes au Parquet ;

M. Hudelo, ancien administrateur de la Compagnie foncière d'entreprises générales et des travaux publics qui a fait une démarche auprès de M. Mouton, directeur des affaires criminelles et des grâces en vue d'obtenir une « enquête discrète » et a montré la correction du rôle joué à ce moment par M. Pierre Laval ; M. Gilet, chef du bureau central du mouvement général des fonds qui, au ministère des finances, a reçu en avril 1933 une visite de Guibaud-Ribaud et fait établir une lettre susceptible de provoquer le classement de l'affaire, mais sans tenir compte, a-t-il dit, de l'intervention de l'avocat qui s'était présenté comme « attaché de cabinet ».

Enfin, Me Marcel Caen, ancien collaborateur de M. René Renoult, a expliqué dans quelles conditions son confrère Me André Hesse, avait pris sa succession comme avocat de Stavisky dès juillet 1927, alors que le député de la Charente-Inférieure avait indiqué qu'il avait accepté de plaider pour Stavisky en avril 1928. La commission convoquera sans doute prochainement M. André Hesse pour lui demander de nouvelles explications à ce sujet et sur certaines allégations de Me Gaulier et de Hayotte, lors de leurs récentes dépositions.

SÉANCE DU LUNDI 7 MAI 1934

DEPOSITION DE M. ANDRE BENOIST
ancien directeur de la police judiciaire

Le président. — Vous avez à plusieurs reprises demandé à être entendu. Je rappelle le mandat de la commission, il est strictement limité à l'affaire Stavisky et aux responsabilités politiques et administratives qu'elle peut révéler.

M. André Benoist expose qu'il ne voit pas ce que son nom peut avoir à faire dans la réception de Stavisky par M. Chiappe, bien qu'on l'ait prononcé à ce sujet.

Il s'élève contre l'affirmation de M. Simon, protestant qu'il l'a empêché de faire son devoir en 1914 dans l'affaire Garfunkel.

Gringoire a mis le témoin en cause dans l'affaire des faux billets de banque fabriqués en Hongrie. Or, en septembre 1929, M. Chiappe lui a écrit dans une lettre très affectueuse que l'affaire était « leurs débuts dans le succès ».

C'est le témoin qui a créé la section financière à la police judiciaire en février 1930 après l'affaire Hanau; il y a affecté le brigadier Gripois.

Cette section devait faire des rapports d'initiative pour faire échec aux escrocs. Le rapport Gripois du 30 mars 1930 a été transmis à la section financière du parquet par la police judiciaire. Six jours après, le témoin quittait la direction de la police judiciaire.

Il estime que l'on pouvait arrêter Stavisky sans initiative particulière du parquet, en vertu de l'article 10, non encore abrogé alors. Les responsabilités de la police et de la justice sont partagées également ici à son avis.

Le président. — Etablissez-vous un rapport entre votre transmission du rapport Gripois et le fait que vous avez été obligé de partir ?

R. Malgré moi, j'opère un rapprochement. M. Glard ayant été déplacé sur l'initiative de Stavisky, n'a-t-on pas utilisé l'affaire Almazoff pour me déplacer.

D. On pouvait, dites-vous, arrêter Stavisky avec l'article 10. Cependant cet article ne s'applique guère qu'à des affaires politiques ?

R. Oui. Et cependant, j'ai été, chez Mme Hanau, d'accord avec M. Chiappe, pour l'inviter à liquider son affaire. La liaison avec la Sûreté se fait quand l'intérêt public l'exige, par exemple dans l'affaire des faux bons du Trésor.

Elle s'est faite aussi, mais autrement, dans l'affaire des mines de la Caunette, où la procédure engagée par la Sûreté contre le banquier Carence et M. André Isaac a été arrêtée par un coup de téléphone de M. Chiappe. Coût pour l'épargne, 80 à 100 millions.

D. Avez-vous suggéré d'arrêter Stavisky? Vous a-t-on empêché de le faire?

R. Je réponds non aux deux questions.

M. Fontanier.— Quand avez-vous pris votre retraite?

R. En janvier 1931.

D. Y avait-il des relations régulières entre M. Chiappe et Stavisky?

R. Je ne peux pas le dire.

D. Qui servait d'intermédiaire entre eux?

R. M. Bonardi, qui était l'éminence grise du cabinet du préfet.

D. L'inspecteur de police Loublié ne servait-il pas d'intermédiaire entre Stavisky et M. Fernand Laurent?

R. Je n'ai pas eu de fait de ce genre à relever quand j'étais directeur.

M. Georges Mandel. — Vous n'avez pas dit, mais vous avez voulu laisser croire que la préfecture de police avait des raisons particulières de ménager Stavisky.

R. C'est mon sentiment.

D. Vous trouverez donc naturel que je vous en demande l'explication.

R. Pierre Bonardi faisait pas mal de choses au cabinet du préfet, la liaison ne pouvait être faite que par lui et par Dubarry.

D. Mais l'a-t-elle été?

R. Je crois que c'est démontré.

D. Voyons, M. Dubarry allait-il souvent à la préfecture de police?

R. Je l'ai vu souvent à la préfecture et à la Sûreté, et dans les cabinets ministériels.

D. Cependant certains grands chefs de service nous ont dit qu'il ne venait que 2 ou 3 fois par an à la préfecture?

R. Je l'y ai vu plus souvent, sans pouvoir dire le nombre précis de ses visites.

D. Mais les hommes que vous mettez en cause venaient-ils à la préfecture pour l'affaire Stavisky?

R. Je n'ai pas dit cela. Ils venaient quand ils avaient besoin de voir le préfet.

D. Oui, mais je vous démande de préciser. Lorsqu'on a exercé de hautes fonctions on a le devoir, quand on dépose sous la foi du serment, d'apporter la justification de ses dires.

R. Ce sont des choses que tout le monde sait.

D. Etes-vous en mesure de nous dire quand et pourquoi M. Dubarry est intervenu?

R. Non, cela ne se passait pas devant moi. Je suis parti en 1930 et j'ignore ce qui s'est passé après cette date.

D. Oui, mais l'affaire Stavisy remonte à 1926. Or, avez-vous eu l'impression que de 1926 à 1930 l'on ait accordé des faveurs particulières à Stavisky?

R. Non.

D. Saviez-vous que Stavisky était un indicateur de la Sûreté générale?

R. Non. Je considère qu'il n'a jamais été indicateur de la Sûreté.

D. Cependant vous avez lu la déposition du commissaire Bayard?

R. Oui.

D. Eh bien! pourquoi lui aurait-il donné une carte de la Sûreté ?

R. C'est à Bayard de le dire.

D. Oui, mais, je le répète, quand on a exercé de hautes fonctions, l'on ne se borne pas à faire part de simples impressions comme le pourrait le premier venu. Or, vous ne nous avez apporté aucun élément nouveau d'information au sujet de l'affaire Stavisky. Il est vrai que vous nous avez dit que M. Chiappe avait fait arrêter des poursuites dans une affaire qui a coûté 80 millions à l'épargne. Je vous demanderai à quelle époque?

R. En 1928, MM. Colombani et Lesserre faisaient l'information contre le banquier Carence et M. Isaac.

D. Qui est-ce qui est intervenu auprès de M. Chiappe?

R. Demandez-le lui, et demandez le dossier des mines de la Caunette. Ce qui est sûr, c'est que l'affaire a été classée et que M. Carence a donné 12,000 francs à la maison de santé des gardiens de la paix en remerciement.

D. Je persiste à penser qu'un témoin qui apporte des affirmations doit être en mesure de les préciser. Vous nous parlez d'un dossier. Or, vous devez savoir ce qu'il y a dedans.

Je répète donc ma question : Qui est-ce qui est intervenu auprès de M. Chiappe?

R. Un homme est arrêté chez lui un matin, gardé jusqu'à midi à la Sûreté, et, sur un coup de téléphone de la préfecture, on n'en parle plus.

Le banquier Carence continue, pousse ses actions à deux mille francs, elles sont à zéro maintenant. Une information vient bien d'être ouverte, mais il est trop tard.

D. C'est dans l'exercice de vos fonctions que vous avez connu cette affaire?

R. Oui.

D. Etes-vous en mesure de nous dire qui est-ce qui est intervenu pour la faire classer?

R. Non.

D. Voyons, vous le savez ou vous ne le savez pas?

R. C'est M. Chiappe qui a téléphoné à M. Allec, lequel a donné l'ordre de classer l'affaire.

D. Volontiers je réclamerai le dossier, mais je constate une fois de plus que vous insinuez sans préciser.

R. Mon impression vaut ce qu'elle vaut.

M. Camboulives. — Quand avez-vous quitté la police judiciaire?

V. Le 6 avril 1930.

D. Vous n'avez jamais été sollicité au cours de votre carrière pour des classements d'affaires, par des personnalités politiques ou administratives?

R. J'ai reçu l'ordre de classer une plainte portée contre un couturier des Champs-Elysées pour outrages à magistrat, coups et blessures et contrefaçon. J'ai dû dire au commissaire de supprimer de son rapport ce qui visait les outrages et les coups.

C'est à la suite d'une intervention de M. Hesse auprès de M. Chiappe que l'affaire a été classée. Une autre fois, j'ai fait arrêter un candidat aux élections, adversaire de M. Fiancette, qui avait été condamné en province, par défaut, à huit jours de prison. J'ai reçu l'ordre impératif de garder le candidat toute la nuit, et de ne pas télégraphier au parquet intéressé, comme je proposais de le faire, parce que, me dit le préfet, la réponse arriverait trop vite. Le lendemain matin, j'ai relâché M. Bontemps. Il a porté plainte pour arrestation arbitraire, mais l'affaire a été classée.

SUITE DE L'AUDITION DE M. BENOIST

M. Camboulives. — Dans votre carrière administrative, avez-vous été l'objet de pressions de personnalités politiques ou administratives?

R. A la Sûreté générale, je ne me rappelle pas. A la préfecture, quand j'ai été l'objet d'une pression, elle venait du cabinet du préfet.

Je vous disais tout à l'heure que j'avais dû intervenir pour décider un commissaire de police à renoncer à une inculpation de violence et outrage envers un magistrat.

J'ai dû de même faire arrêter un candidat concurrent de M. Fiancette.

J'ajoute qu'on pouvait arrêter Stavisky. Si le chef de la police avait voulu lui mettre la main au collet, il aurait pu le faire. N'ai-je pas vu M. Chiappe, dans d'autres circonstances, imposer sa volonté au parquet?

D. Avez-vous eu à subir d'autres actes de pression?

R. Dans les scellés de l'affaire Hanau, il y avait un document coté 5, qu'il a fallu soustraire.

La commission appréciera ce fait.

M. Bénassy. — Vous étiez l'ami de M. Chiappe?

R. Jamais.

J'ai gravi tous les échelons de ma carrière sans recommandation politique. J'ai rendu de grands services avant et pendant la guerre. Quant M. Chiappe m'a fait venir auprès de lui, je ne le connaissais pas. Je lui ai été très utile. J'ai connu une affaire dont a parlé M. Sabiani et dont la nomination de M. Chiappe à la préfecture a dépendu.

M. Chiappe m'a fait venir à la préfecture avec lui. J'en suis parti pour des raisons que je n'ai pas à dire ici.

M. Bénassy. — M. Chiappe termine une lettre qu'il vous adressait par ces mots : « Je vous embrasse. »

Embrassait-il facilement?

R. Oui, très facilement.

D. Croyez-vous qu'il ait pu embrasser Dubarry dans un restaurant?

R. Je l'ai vu embrasser Dubarry.

M. Gout. — Qui était le président du conseil d'administration des Mines de la Caunette?

R. Je ne sais pas.

D. Savez-vous si Stavisky avait des rapports avec cette affaire?

R. Je ne crois pas.

M. Ernest Lafont. — Le témoin a dit, me semble-t-il, qu'il ne croyait pas que Stavisky ait été un indicateur véritable.

Pourquoi Bayard protégeait-il Stavisky?

R. Bayard a pu se laisser tromper par Stavisky et entretenir avec lui des relations amicales. Mais je ne crois pas que Stavisky ait été un indicateur régulier.

D. Le témoin a dit que M. Bonardi, ami de Stavisky et de Costachesco, avait une fonction officielle au cabinet du préfet.

R. Officielle, non. Mais il était l'éminence grise de M. Chiappe. Refuser un service à M. Bonardi, c'était s'en faire un ennemi certain. Il avait des relations trop intimes avec M. Chiappe pour qu'un fonctionnaire osât lui opposer un refus.

Toutefois, je lui ai opposé un refus dans l'affaire Villandi.

D. M. Bonardi intervenait-il fréquemment?

R. Très fréquemment.

Autre précision : dans la localité où j'habite, j'ai reçu la visite d'un M. Pugno qui se trouvait à Cannes, au Casino, au moment de l'affaire Stavisky. On l'a expulsé de France. Le 23 mars 1932, on lui a télégraphié l'invitant à faire un versement s'il voulait faire révoquer l'arrêté d'expulsion. On lui réclamait « 150 comptant ».

J'engageai M. Pugno à ne rien verser, à porter plainte et à voir un avocat.

Comme M. Berthon est conseiller général du Var, je lui ai envoyé M. Pugno : il a fait le nécessaire pour faire rendre justice à cet honnête homme.

La dépêche était signée de M. Paulet, directeur du Casino de Nice; je sais que celui-ci est très intime avec certains fonctionnaires de la police : à vous de rechercher pour le compte de qui les 150,000 francs étaient demandés.

M. Mandel. — Mais quel rapport tout cela a-t-il avec l'affaire Stavisky?

R. Ce M. Pugno était joueur à la table de Stavisky.

Il a été expulsé par arrêté du 13 avril 1932 : c'est à ce moment qu'il est venu me dire qu'on lui demandait une somme d'argent pour faire rapporter cet arrêté.

D. Et l'arrêté d'expulsion a été rapporté?

R. Oui, mais à la suite des démarches faites par M. Berthon qui était arrivé à démontrer l'innocence de M. Pugno. Il n'en est pas moins vrai qu'entre temps on avait essayé de le faire chanter.

J'en conclus qu'on a pris contre M. Pugno un arrêté d'expulsion afin de pouvoir ultérieurement lui demander de l'argent pour le faire rapporter.

D. Mais vous, qui avez été longtemps à la Sûreté, est-ce que vous estimez que de telles pratiques sont courantes au service des jeux?

R. Il y a eu un homme parfaitement honnête au service des jeux, M. Aschvanden, mais depuis, il en est venu un autre, M. Valzi, et c'est depuis son arrivée qu'a commencé la gabegie. M. Valzi, je le dis en passant, était l'ami de M. Zographos.

D. Et depuis le départ de M. Valzi, en est-il autrement?

R. Je ne m'occupe plus de tout cela depuis mon départ de la préfecture.

J'organise, en particulier, des expositions de peinture; il en est même une à l'occasion de laquelle j'ai salué M. le président, qui venait d'assister au déjeuner de la presse étrangère.

AUDITION DE M. BATTESTINI
sous-directeur
à la direction des affaires criminelles

Le président. — Quelles fonctions exerciez-vous au ministère de la justice, au mois d'octobre 1929?

R. J'étais sous-chef de bureau.

D. Et maintenant?

R. Je suis sous-directeur.

D. Est-ce vous qui avez écrit la note qui a trait à une communication téléphonique de M. Mouton relative à une lettre du ministère des finances touchant des poursuites contre la Foncière? Comment le directeur pouvait-il savoir, à cette époque, qu'une lettre devait arriver des finances?

R. Il l'ignorait certainement.

D. Et la mention « A surveiller » que je lis au bas de cette note?

R. Elle signifiait que je devais surveiller l'arrivée de la lettre en question et que je devais, aussitôt cette lettre parvenue entre mes mains, en aviser le directeur.

D. Expliquez-moi pourquoi toutes les pièces portent à cette époque le visa du directeur?

R. Parce qu'il l'avait demandé.

D. Et la mention « ne rien faire » a trait à toute cette affaire?

R. Oui.

D. En même temps que le directeur téléphonait, il faisait suivre sa communication d'une note?

R. Non, pas en même temps.

D. Et en bas, le nom de Laval?

R. Ce doit être le nom de la personne qui recommandait d'apporter une attention particulière à cette affaire.

D. Ainsi cette lettre part le 15 octobre du ministère des finances, elle signale la notice de publicité qui avait pour objet de provoquer des souscriptions en faveur de la Foncière et vous demande d'ouvrir d'urgence une information sur les opérations de cette société et sur l'objet précis de son activité?

R. Oui.

D. Le jour même où cette lettre vous arrive, part de votre bureau une lettre au procureur général à laquelle est jointe une consultation de M. Doyen: cette lettre, vous la faites porter au parquet général par un attaché. Etait-il d'usage, en cas d'urgence, de faire porter ainsi des lettres par un attaché?

R. Oui, en cas d'urgence.

D. L'affaire a donc été considérée comme très urgente?

R. Oui, mais comme beaucoup d'affaires du même genre.

D. Vous souvenez-vous si l'on est intervenu dans cette affaire?

R. J'ai eu connaissance d'une double intervention de M. Laval et de M. Hudelo.

D. Une information a-t-elle été ouverte?

R. Non. Le rapport du procureur général concluait au classement de l'affaire.

D. Est-il d'usage de procéder à ces enquêtes discrètes du genre de celle à laquelle cette affaire a donné lieu?

R. Non. La formule habituelle c'est la formule de la note. J'ai ignoré d'ailleurs tout cela à l'époque, et je ne pouvais pas ne pas l'ignorer.

D. Donc, ce qui est naturel, c'est la transmission au parquet avec une demande de suite à donner?

R. Tout à fait naturel.

D. Le rapport de M. Doyen vous a été certainement envoyé; or, je ne trouve aucune trace de cet envoi.

R. Il a pu être envoyé par le directeur ou remis de la main à la main.

D. Avez-vous su qui avait envoyé ce rapport?

R. Je l'ai peut-être su à cette époque, mais je ne puis rien affirmer. Je n'ai en tout cas jamais vu M. Laval dont la personnalité m'eût frappé; en ce qui concerne M. Hudelo, pour cette raison même, je suis forcément moins affirmatif.

D. C'est donc parce qu'il y a eu une visite que vous avez transmis la note au parquet général?

R. L'usage est d'envoyer ces dossiers aux parquets qui procèdent à l'enquête par la voie de la police judiciaire.

D. Est-il d'usage que la police judiciaire soit dessaisie d'une enquête?

R. Je ne suis pas renseigné à cet égard: je n'ai jamais été dans un parquet. J'ai surtout manipulé des rapports.

D. Vous avez connu tout le dossier?

R. Je ne l'ai pas vu au début, parce que c'était le rôle de M. Sergent: depuis je l'ai connu.

D. Le procureur général répond le 18. Est-il d'usage qu'il aille si vite?

R. Non; mais nous avions signalé le caractère urgent de cette affaire et j'avais fait porter la lettre par un attaché.

D. Dans les autres affaires, avez-vous vu apporter la même hâte?

R. Oui, quelquefois.

D. Dans toutes?

R. Ah! non. Dans l'espèce il s'agissait d'une émission qui s'annonçait comme étant imminente.

D. Et aussi le fait que le directeur vous signalait l'urgence de l'affaire?

R. Evidemment.

D. Avez-vous étudié l'affaire au fond?

R. Non. J'ai lu la notice par curiosité professionnelle, ainsi que le rapport de M. Prince et la lettre du ministre des finances.

D. Aviez-vous une opinion au fond?

R. Non. Nous n'étions dans l'espèce qu'une boîte à lettres.

D. Malgré l'insistance du ministre des finances, la chancellerie a estimé qu'il n'y avait pas lieu de suivre?

R. Elle faisait sienne l'opinion du parquet.

D. Il y a une deuxième pièce. A un certain moment vous avez écrit: « Pas de rappel aux finances. » Vous rappelez-vous cette mention?

R. Très bien.

D. Ne risquiez-vous pas ainsi de décourager les finances?

R. Ce n'était pas ma pensée. Les finances ne s'étant pas ralliées à la manière de voir du parquet, comme le montre une lettre de M. Germain-Martin, vers mars 1931, le parquet a répondu qu'il maintenait sa décision de classer, faute d'éléments nouveaux.

C'est en août suivant que le nom de Stavisky — qui ne me disait rien — apparaît, la police judiciaire ayant recueilli des bruits fâcheux sur l'affaire.

J'en ai référé au chef du cabinet de M. Léon Bérard, et nous avons estimé qu'il fallait d'abord vérifier ces renseignements nouveaux. C'est ce que veut dire mon « pas de rappel aux finances », note destinée à mon rédacteur.

D. Il s'agissait, en effet, d'un fait vraiment nouveau?

R. Oui. Ce n'est pas en vue du classement que j'ai inscrit ma mention.

D. Les services ont épousé plutôt la thèse du parquet que celle des finances. Jamais je n'ai vu dans cette affaire d'impulsion partie du cabinet.

R. C'est exact. Mais ce n'est pas notre rôle.

D. M. Chéron, lui, a estimé qu'il avait une impulsion à donner...

R. Deux mois après, le parquet m'envoie — octobre 1931 — les premiers résultats de l'enquête, beaucoup plus complets qu'en août.

J'ai été frappé de leur caractère défavorable. C'est

FEUILLETON DU Temps
DU 9 MAI 1934

LA MUSIQUE

A L'OPERA : les Ballets de Mme Ida Rubinstein, premières représentations de « Perséphone », poème de M. André Gide, musique de M. Igor Stravinsky, chorégraphie de M. Kurt Joos, et de « Diane de Poitiers », ballet en trois tableaux, scénario de Mme Elisabeth de Gramont, chorégraphie de M. Michel Fokine, musique de M. Jacques Ibert; reprise de « la Valse », poème chorégraphique de M. Michel Fokine, musique de M. Maurice Ravel.

AU THEATRE DE LA PORTE-SAINT-MARTIN : reprise de « Si j'étais roi », opéra-comique en trois actes de d'Ennery et Brésil, musique d'Adolphe Adam.

Dans le tourbillon qui entraîne le monde présent, on néglige un peu trop les entreprises d'art pur, de pensée élevée et de poésie. Nos plus fiers praticiens du théâtre musical sont délaissés et rejetés à l'ombre, pendant que de grossiers artisans gagnent sans cesse en faveur et en fortune. Par naturelle noblesse d'âme, Mme Ida Rubinstein ne s'accommode pas de cet état de choses. Elle continue d'être l'inspiratrice vigilante et tutélaire des meilleurs d'entre les artistes contemporains.

C'est grâce à elle et pour elle qu'ont été conçues et révélées des œuvres d'essence supérieure comme *le Martyre de Saint Sébastien* de M. Gabriel d'Annunzio et Claude Debussy, *Hélène de Sparte* de Verhaeren et Déodat de Séverac, *Orphée* de M. Roger-Ducasse, *l'Impératrice aux rochers* de MM. Saint-Georges de Bouhélier et Honegger, *Antoine et Cléopâtre* de MM. André Gide et Florent Schmitt, *Amphion* de MM. Paul Valéry et Honegger, *Boléro* de M. Maurice Ravel. Très rares sont les protecteurs des arts et les directeurs de théâtres qui peuvent se flatter d'avoir mis en lumière tant de spectacles précieux et mémorables.

Depuis trois ans, Mme Ida Rubinstein avait interrompu son activité. Avait-elle donc déjà suffisamment rempli sa destinée princière? Plus que jamais on déplorait son absence quand on considérait la production dramatique dont on nous comblait. Pour notre réconfort et notre ennoblissement spirituel et esthétique, Mme Ida Rubinstein vient de reparaître sur la scène de l'Opéra. Elle est escortée, comme autrefois, par des artistes de premier rang.

Je doute qu'on ait apprécié directement et comme il convient la splendeur des nouveaux spectacles qu'elle propose à notre attention. Ici, nous pouvons démêler avec scrupule les efforts que l'on tente pour notre édification, examiner de plus près les œuvres significatives de notre temps. J'estime qu'une éclatante réparation est due à celle qui a organisé les dernières manifestations qu'on a vues au palais Garnier, à celle qui a été à l'origine d'œuvres telles que *Perséphone* et *Diane de Poitiers,* à celle qui nous promet encore *Oriane la sans égale* de M. Florent Schmitt et *Sémiramis* de M. Honegger.

Tous ceux qui ont éprouvé ici-bas le sentiment de la grandeur ne laisseront pas d'être touchés par l'ordre majestueux, la hauteur de vision, la perfection intellectuelle de *Perséphone.* Il semble bien que, dans la précipitation ou l'ignorance de notre époque, on n'ait saisi ni le sens intime ni l'immense portée de la fête scénique de MM. André Gide et Igor Stravinsky.

On n'a pas compris que nous étions conviés, l'autre soir, à la célébration du mystère d'Eleusis. Humaniste de grande race, M. André Gide a voulu nous initier aux doctrines transcendantes d'Orphée, de Pythagore et de Platon. Pour établir son texte magistral, il a pris appui sur l'hymne homérique à Dèmèter, sur les écrits de Platon lui-même, de Porphyre, de Proclus et des philosophes alexandrins. En somme, nous avons fait un pèlerinage dans la baie divine et maintenant morte d'Eleusis. Nous avons assisté au drame sacré que l'on y donnait le dernier jour aux néophytes qui s'en étaient rendus dignes par leur naissance, leur pureté de mœurs et leur intelligence.

Sous la voûte d'une nef se dresse, au fond, le petit temple à colonnes ioniennes consacré à Perséphone et où l'arbre aux songes étend son feuillage métallique. Comme il y a deux mille ans, la tragédie de l'enlèvement de Perséphone va se dérouler devant nous.

Perséphone est conduite jusqu'à la grotte des Nymphes par sa mère, l'auguste déesse Dèmèter. Au lieu de broder des figures divines sur son voile d'azur, comme le veut la légende, elle danse. Elle ne craint pas, malgré les prières des Nymphes, de cueillir le narcisse, « la fleur d'âme », et d'en respirer le parfum. Aussitôt les secrets de la terre et des enfers lui sont révélés. Emue par les douleurs des ombres, elle pénètre au séjour des morts. Perséphone disparue, toute la nature se fane.

On place quelques accessoires et nous sommes au second tableau dans le royaume des ténèbres. Pluton demande à Perséphone de partager son trône. Il offre à la chaste déesse la couronne, le sceptre et la coupe de l'oubli. Elle refuse tous ces dons : « Reprenez vos pierreries. La fragile fleur des prairies m'est une préférable parure. » M